



## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM462237, N°191589 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Centre Presse - 12**

Date de parution : 05/10/2024

### Coût de l'annonce :

Parution	989,30 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	200,42 €
Total TTC :	1 202,52 €

Fait à Montpellier, le 16 Septembre 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur [www.legale-online.fr](http://www.legale-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE****Communauté de Communes Conques-Marcillac****Enquête publique unique**

relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), à l'abrogation des Cartes Communales de Grand-Vabre, Mouret et Saint-Félix-de-Lunel et à la mise en place de Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°2024-19 du 16 septembre 2024, M. le Président de la Communauté de Communes Conques-Marcillac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet d'élaboration du PLUi, prescrit par délibération du Conseil communautaire du 18 mars 2019, en vue de son approbation par le Conseil communautaire ; sur l'abrogation des Cartes Communales de Grand-Vabre, Mouret et Saint-Félix-de-Lunel, ainsi que sur la mise en place de PDA.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant une période de 40 jours consécutifs, du vendredi 4 octobre 2024 à 9h00 au mardi 12 novembre 2024 à 12h00.

Le dossier d'élaboration du PLUi, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions. Le dossier d'enquête publique unique est également composé du dossier d'abrogation des Cartes Communales et du dossier de mise en place de PDA.

A cet effet, ont été désignés par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse : Monsieur Jean-François GROS en qualité de Président de la Commission d'enquête, Monsieur Denis ROUALDES et Madame Monique SERRES en qualité de commissaires enquêteurs titulaires et Monsieur Jacques CAIRONI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Président ou l'un des membres titulaires de la commission d'enquête, ainsi que le dossier de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la note de présentation de l'abrogation des Cartes Communales et le dossier de mise en place des PDA, au format papier, seront déposés et consultables pendant 40 jours consécutifs du vendredi 4 octobre à 9h00 au mardi 12 novembre 2024 à 12h00 :

au siège de la Communauté de Communes Conques-Marcillac (Maison du Territoire, 28 avenue Gustave Bessière 12330 MARCILLAC-VALLON), siège de l'enquête publique unique :

Horaires d'ouverture – 1er étage de la Maison du Territoire :

Lundi 13h30-17h30 / du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

à la Mairie de Conques-en-Rouergue (2, place de la Mairie – Saint-Cyprien-sur-Dourdou 12320 CONQUES-EN-ROUERGUE) : les mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00.

L'ensemble des pièces du dossier sera également déposé et consultable sur un poste informatique réservé à cet effet au premier étage du siège de la Communauté de Communes Conques-Marcillac (Maison du Territoire, 28 avenue Gustave Bessière 12330 MARCILLAC-VALLON), siège de l'enquête publique unique.

Le dossier d'enquête publique unique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique unique, sur le site <https://www.democratie-active.fr/pluicccm/>.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ; les adresser par écrit au siège de la Communauté de Communes à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête ; les adresser par courrier électronique à l'adresse suivante : [pluicccm@democratie-active.fr](mailto:pluicccm@democratie-active.fr) ou les adresser à la Commission d'enquête via le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/pluicccm/>.

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le registre numérique : <https://www.democratie-active.fr/pluicccm/> ; et seront recevables jusqu'au 12 novembre 2024 à 12h00 dernier délai, quel que soit le support utilisé.

La Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à :

- Marcillac-Vallon (siège de la Communauté de Communes - Maison du Territoire, 28 avenue Gustave Bessière, 12330 MARCILLAC-VALLON) :

Le vendredi 4 octobre de 10h à 13h

Le vendredi 11 octobre de 14h à 17h

Le mardi 15 octobre de 14h à 17h

Le lundi 28 octobre de 14h à 17h

Le samedi 2 novembre de 9h à 12h

Le mardi 12 novembre de 9h à 12h

- Conques-en-Rouergue (Mairie de Conques-en-Rouergue – 2, place de la Mairie – Saint-Cyprien-sur-Dourdou 12320 CONQUES-EN-ROUERGUE) :

Le vendredi 11 octobre de 9h à 12h

Le mardi 22 octobre de 9h à 12h

Le vendredi 8 novembre de 9h à 12h

Son rapport et ses conclusions, transmis à M. le Président dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête, seront tenus à disposition du public au siège de la Communauté de Communes, à la Mairie de Conques-en-Rouergue et sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/pluicccm/>.

Toute information concernant les projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, d'abrogation des Cartes Communales de Grand-Vabre, Mouret et Saint-Félix-de-Lunel et de mise en place des PDA pourra être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Conques-Marcillac.

Le Président,

Jean-Marie LACOMBE.